

FONGICIDE DECREE^{MD} 50 WDG

Groupe **17** Fongicide

Granulé dispersable dans l'eau concentré à 50 %, à utiliser sous forme de pulvérisation pour supprimer les pathogènes *Botrytis* dans les semis de tomates de plein champ cultivés en serre, les concombres de serre, la laitue de serre, les tomates de serre, les poivrons de serre, les aubergines de serre, les poivrons de serre, oignons de serre pour la transplantation et les plantes d'ornement

NE PAS utiliser ce produit en milieu résidentiel. On entend par « milieu résidentiel » tout espace où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces espaces sont les zones situées à proximité des habitations, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des édifices publics et tout autre endroit où le public en général, y compris les enfants, pourrait être exposé.

COMMERCIALE – HORTICOLE

ATTENTION



POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF :

Fenhexamide.....50 %

N° D'HOMOLOGATION 26132 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 500 g

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS	
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300	

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter le patient selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer immédiatement le concentré de la peau ou des yeux avec de l'eau. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et toute autre surface de peau exposée. Durant l'emploi, ne pas manger, boire ni fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les remettre. Éviter que la pulvérisation ne dérive. Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse

et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur manuel à jet porté ou d'un nébulisateur, porter une combinaison résistant aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Pour tous les autres équipements d'application ainsi que durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec UPL AgroSolutions Canada, Inc.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

ENTREPOSAGE : Peut être entreposé à la température ambiante. Conserver dans le contenant d'origine. Ce produit ne doit pas être entreposé à des températures extrêmes. Pour fermer l'emballage, faire en sorte qu'il soit plié de façon à former un joint étanche et entreposer dans un endroit sec. Les insecticides et fongicides doivent être tenus à l'écart des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

GESTION DES DÉVERSEMENTS : Nettoyer immédiatement. Mettre le produit et l'agent de nettoyage contaminé dans un contenant pour déchets chimiques. Laver la surface contaminée avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant et déposer dans un contenant jetable.

<p>POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE, 24 HEURES SUR 24</p>
--

<p>(déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)</p>

<p>Appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300</p>

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DECREE 50 WDG est un fongicide phytoprotecteur du type carboxamide de cyclohexane utilisé pour supprimer la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) dans les semis de tomates de plein champ cultivés en serre, les concombres de serre, la laitue de serre, les tomates de serre, les poivrons de serre, les aubergines de serre, les plantes d'ornement et pour supprimer *Botrytis squamosa* (brûlure des feuilles) es oignons de serre pour la transplantation. Ce produit doit être utilisé dans le cadre d'un programme de gestion antiparasitaire avec d'autres produits, de manière à assurer la protection des cultures tout au long de la saison. Appliquer sous forme de pulvérisation avec de l'équipement terrestre en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète des plants. La densité du feuillage ou la croissance excessive empêche souvent une couverture appropriée; ajuster les volumes de pulvérisation en conséquence. Dans les 30 jours suivant la dernière application, ne pas ressemer de cultures vivrières autres que celles qui sont mentionnées sur l'étiquette.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que DECREE 50 WDG contient un fongicide du groupe 17. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à DECREE 50 WDG et à d'autres fongicides du groupe 17. Une perte graduelle ou totale du degré d'éradication peut se produire avec le temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser DECREE 50 WDG ou d'autres fongicides du Groupe 17 en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes pathogènes. Éviter de faire plus de deux applications consécutives du fongicide DECREE 50 WDG ou d'autres fongicides du groupe 17 au cours d'une saison.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant un fongicide d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Utiliser les fongicides ou les bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer UPL AgroSolutions Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à DECREE 50 WDG chez l'agent pathogène.

- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec UPL AgroSolutions Canada, Inc. au 1-800-438-6071.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

En premier lieu, le matériel utilisé doit être propre. Préparer uniquement la quantité de bouillie nécessaire pour traiter la zone préétablie ou la zone pouvant être traitée au cours d'une période de temps raisonnable. Verser suffisamment d'eau propre dans le réservoir de pulvérisation pour préparer la moitié de la charge. Mettre en marche le système d'agitation du réservoir. Agiter pour bien mélanger tout en ajoutant le reste d'eau nécessaire. Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application. NE PAS laisser reposer la bouillie de pulvérisation sans agitation. Appliquer avec du matériel de pulvérisation bien calibré. Si l'agitation est interrompue pour une raison ou une autre, la bouillie de pulvérisation doit être remélangée à fond avant d'être utilisée de nouveau.

APPLICATION

Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire pour pulvériser la zone à traiter. Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application. Appliquer dès que la bouillie de pulvérisation est prête. Advenant le moindre délai d'application, poursuivre l'agitation du mélange. NE PAS laisser reposer la bouillie de pulvérisation sans agitation. Si l'agitation est interrompue pour une raison ou une autre, la bouillie de pulvérisation doit être remélangée à fond avant d'être utilisée de nouveau. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans les six heures suivant l'épandage. Ne pas faire d'irrigation par aspersion dans les six heures suivant l'épandage.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

L'épandage complet des parties aériennes de la plante est essentiel pour lutter contre les infections causées par *Botrytis*. Le calibrage et le fonctionnement appropriés de l'équipement de pulvérisation sont essentiels à un traitement efficace. Pour plus de renseignements, consulter le manuel d'utilisation du fabricant du pulvérisateur, les catalogues de buses de pulvérisation et/ou votre conseiller agricole.

- Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres plans d'eau.
- **Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- **Application à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté :** NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent sur le site de traitement est supérieure à 16 km/h, d'après des lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.

Éviter de faire plus de deux (2) applications consécutives de ce produit. Après la seconde application, employer un autre fongicide qui n'appartient pas au groupe 17 pour deux applications consécutives avant de réappliquer le principe actif de ce produit. Consulter le conseiller horticole de la région pour connaître les produits de rechange les plus appropriés.

- **Zones tampons :**
- Tout traitement localisé effectué à l'aide d'un équipement manuel NE nécessite PAS de zone tampon.
- Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la lisière les plus rapprochés sous le vent des habitats d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) qui sont sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :

			moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Plantes ornementales d'extérieur		2	1
Pulvérisateur à jet porté	Plantes ornementales d'extérieur	Début de croissance	20	1
		Fin de croissance	10	1

- Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.
- Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons sur la section Pesticides du site Canada.ca.

DOSES D'APPLICATION

Lire attentivement et bien comprendre l'étiquette qui suit relativement au mode d'emploi et aux restrictions.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que UPL AgroSolutions Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL AgroSolutions Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SEMIS DE TOMATES DE PLEIN CHAMP CULTIVÉS EN SERRE

Commencer les applications lorsque les conditions dans la serre favorisent le développement de la maladie. Pour lutter contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) dans les semis de tomates de plein champ cultivés en serre, appliquer 1,5 kilogramme de produit par hectare (0,75 kg p.a./ha) par pulvérisation foliaire. Répéter le traitement sept à dix jours plus tard si les conditions continuent de favoriser le développement de la maladie. Ne pas faire plus de deux applications par cycle de culture. Ne pas appliquer plus de 3,0 kg/ha de produit par cycle de culture. Les applications peuvent être effectuées jusqu'au repiquage, mais au moins 60 jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte = 60 jours). NE PAS laisser les effluents ou les eaux de

ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres plans d'eau.

CONCOMBRES DE SERRE

Pour lutter contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) dans les concombres de serre, appliquer 1,5 kilogramme de produit par hectare (0,75 kg p.a./ha) par pulvérisation foliaire. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'environ 500 L (petits plants) à 1 500 L (plants de grande taille ou à maturité) par hectare. Débuter l'application lorsque les conditions dans la serre favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement après sept jours si les conditions continuent de favoriser le développement de la maladie. Ne pas faire plus de deux applications par cycle de culture (maximum de 3,0 kg de DECREE 50 WG par hectare et par cycle de culture). Les applications peuvent être effectuées jusqu'à un jour avant la récolte (délai d'attente avant la récolte = 1 jour). La dose d'application de base doit prévoir 1,5 kg de produit par hectare appliqué dans un volume d'excipient approprié afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour l'application de 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 1,5 kg de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir toutes les parties aériennes de la plante. Durant le mélange et l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 1,5 kg de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi. NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres plans d'eau.

LAITUE DE SERRE

Pour lutter contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) dans la laitue de serre, appliquer 1,5 kilogramme de produit par hectare (0,75 kg p.a./ha) par pulvérisation foliaire. Un volume de pulvérisation de 500 à 1 500 L/ha est recommandé. Débuter l'application lorsque les conditions dans la serre favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement après sept jours si les conditions continuent de favoriser le développement de la maladie. Ne pas faire plus de deux applications par cycle de culture (maximum de 3,0 kg de DECREE 50 WG par hectare et par cycle de culture). Les applications peuvent être effectuées jusqu'à trois jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte = 3 jours). NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres plans d'eau.

TOMATES DE SERRE

Commencer les applications lorsque les conditions dans la serre favorisent le développement de la maladie. Pour lutter contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) dans les tomates de serre, appliquer 1,5 kilogramme de produit par hectare (0,75 kg p.a./ha) par pulvérisation foliaire. Un volume de pulvérisation de 500 à 1 500 L/ha est recommandé. Répéter le traitement sept à dix jours plus tard si les conditions continuent de favoriser le développement de la maladie. Ne pas faire plus de deux applications par cycle de culture (maximum de 3,0 kg de DECREE 50 WG par hectare et par cycle de culture). Les applications peuvent être effectuées jusqu'à un jour avant la récolte (délai d'attente avant la récolte = 1 jour). NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres plans d'eau. **LES TOMATES DE SERRE NE DOIVENT PAS SERVIR À LA TRANSFORMATION.**

POIVRONS DE SERRE

Commencer les applications lorsque les conditions dans la serre favorisent le développement de la maladie. Pour lutter contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) dans les poivrons de serre, appliquer 1,5 kilogramme de produit par hectare (0,75 kg p.a./ha) par pulvérisation foliaire. Un volume de pulvérisation de 500 à 1 500 L/ha est recommandé. Répéter le traitement sept à dix

jours plus tard si les conditions continuent de favoriser le développement de la maladie. Ne pas faire plus de deux applications par cycle de culture (maximum de 3,0 kg de DECREE 50 WG par hectare et par cycle de culture). Les applications peuvent être effectuées jusqu'à un jour avant la récolte (délai d'attente avant la récolte = 1 jour). NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres plans d'eau.

AUBERGINES DE SERRE

Commencer les applications lorsque les conditions dans la serre favorisent le développement de la maladie. Pour supprimer *Botrytis cinerea* (moisissure grise) dans les aubergines de serre, appliquer 1,5 kg de produit par hectare (0,75 kg m.a./ha) en pulvérisation foliaire. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours si les conditions continuent de favoriser le développement de la maladie. Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture. Les applications peuvent être effectuées jusqu'à un jour avant la récolte (DAAR = 1 jour). NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres plans d'eau.

Pour les semis de tomates de plein champ cultivés en serre, les concombres de serre, la laitue de serre, les tomates de serre, les poivrons de serre et les aubergines de serre, la dose d'application de base doit prévoir 1,5 kg de produit par hectare appliqué dans un volume de support approprié afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour l'application de 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 1,5 kg de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir toutes les parties aériennes de la plante. Durant le mélange et l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 1,5 kg de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

OIGNONS DE SERRE POUR LA TRANSPLANTATION

Pour supprimer *Botrytis squamosa* (brûlure des feuilles) dans les oignons de serre pour la transplantation, appliquer 1,12 kg de produit par hectare (0,56 kg m.a./ha) en pulvérisation foliaire. Ne pas faire plus de 1 application par cycle de culture. Commencer les applications lorsque les conditions dans la serre favorisent le développement de la maladie. Les applications peuvent être effectuées jusqu'à un jour avant la récolte (DAAR = 1 jour). Appliqué dans un volume de support approprié afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour l'application de 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 1,12 kg de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir toutes les parties aériennes de la plante. Durant le mélange et l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 1,12 kg de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

PLANTES D'ORNEMENT CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR ET EN SERRE

(telles que violettes africaines, géraniums, pétunias, poinsettias et rosiers)

Ce mode d'emploi s'appuie sur les résultats des programmes d'essai du produit. Cependant, il est impossible de tester ce produit avec toutes les espèces de plantes et tous les cultivars. Un essai préliminaire à petite échelle doit être effectué pour vérifier la sensibilité du cultivar avant d'utiliser ce produit sur un plus grand nombre de plantes. Pour les espèces non mentionnées sur l'étiquette, l'utilisateur assume tout risque de dommages à la culture causés par la phytotoxicité ou la maladie.

Pour lutter contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) dans les plantes ornementales, appliquer 1,12 kilogramme de produit par hectare (0,56 kg p.a./ha). Commencer les applications lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, mais avant son établissement. À

l'exception des plantes ornementales cultivées en serre pour la production de fleurs coupées, les applications doivent être faites à intervalles de 7 à 14 jours en présence de nouvelles pousses terminales, à l'aide d'équipement permettant d'obtenir une couverture complète. Lorsque les conditions favorisent une infestation grave, appliquer à intervalles de 7 jours.

La dose d'application de base doit être de 1,12 kg de produit par hectare appliqué dans un volume de support approprié afin d'obtenir une couverture complète de toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour l'application de 1 000 litres d'eau à l'hectare, bien mélanger 1,12 kg de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir toutes les parties aériennes de la plante. Durant le mélange et l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 1,12 kg de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

Pour les plantes ornementales d'extérieur non cultivées pour la production de fleurs coupées, NE PAS appliquer plus de 6,8 kilogrammes de produit par hectare et par année (3,4 kg p.a./ha/année). NE PAS faire plus de six applications par année.

Pour les plantes ornementales d'extérieur cultivées pour la production de fleurs coupées, NE PAS appliquer plus de 4,48 kilogrammes de produit par hectare et par année (2,24 kg p.a./ha/année). NE PAS faire plus de quatre applications par année.

Pour les plantes ornementales de serre non cultivées pour la production de fleurs coupées, NE PAS appliquer plus de 6,8 kilogrammes de produit par hectare et par cycle de culture (3,4 kg p.a./ha/cycle de culture). NE PAS faire plus de six applications par cycle de culture.

Pour les plantes ornementales de serre cultivées pour la production de fleurs coupées, NE PAS appliquer plus de 1,12 kilogramme de produit par hectare et par cycle de culture (560 kg p.a./ha/cycle de culture). NE PAS faire plus d'une application par cycle de culture.

UPL, le logo d'UPL et DEGREE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

Le fenhexamide a été inventé et est produit par Bayer AG, Allemagne.

©2022 Société du groupe UPL Corporation Limited.